

Assurance Complémentaire au régime commun d'assurance maladie invalidité (RCAM)

Tableau comparatif entre les polices CIGNA "Gros Risques et Accidents" et AFILIATYS/ALLIANZ CARE Hospi Safe/Hospi Safe Plus (2)

	ALLIANZ	CIGNA
Signature	11 décembre 2019	1er juillet 2019
Durée	10 ans	2,5 ans
Fin de contrat	31 décembre 2029	31 décembre 2021
Renouvellement	Appel d'offres	Tacite reconduction de 12 mois en 12 mois
Qui peut s'affilier?	Les membres d'Afiliatys et et qui sont maintenant sous un autre régime national ou international de sécurité sociale	Les membres de l'AIACE et leurs coassurés et ceux qui y adhéreront
Quand peut-on s'affilier?	Jusqu'au jour du départ à la pension	Jusqu'au 67ème anniversaire (possibilité 1 an de plus après la cessation de fonction)
Personnes assurées	Couvertes par le RCAM ou qui l'ont été, qu'ils soient actifs ou retraités	Couvertes par le RCAM ou par tout autre régime national ou international de sécurité sociale
Questionnaire Médical exigé?	Non (sauf 6 mois avant départ à la pension)	Oui
Moratoire?	Non pour tous les assurés au 31 décembre 2019 Oui pour les nouveaux assurés pour des pathologies existantes avant l'affiliation (délai de carence de 24 mois)	Oui. La couverture ne s'étendra pas aux maladies en cours lors de la demande d'affiliation, ou à des infirmités permanentes ou tout autre affection antérieure (sauf consentement de l'assureur et moyennant supplément de prime). Sur production d'un certificat médical attestant la guérison de la maladie en cours, retour à la situation normale et suppression du supplément).
PRIMES	En fonction de la tranche d'âge, plafonnée à 61 ans	Pas de tranche d'âge
Maladie/Accident sans franchise	De 72,33 à 242,99€	250,69 €
Maladie/Accident avec franchise 100€	Pas de franchise	223,16 €
Maladie sans franchise	De 52,51 à 178,41€	218,43 €
Maladie avec franchise 100€	Pas de franchise	194,43 €
Hospi Safe Plus	De 525,07 à 1784,13€	Non proposé
Indexation annuelle	Eurostat	Eurostat
Révision technique	Après 5 années en fonction des résultats constatés sur l'ensemble des exercices précédents (en accord avec Afiliatys)	Au partir du 1er janvier 2022, le montant des primes peut faire l'objet d'une révision sur base de la rentabilité de la police d'assurance pour chaque assurance
Validité territoriale	Monde entier	Monde entier
Limite remboursement hors EEE	25.000€ par an et par personne	Non précisé
Suivi gestion, remboursement, conseils, assistance	Cellule administrative, juridique: 1, Place du Samedi - 1000 Bruxelles	EurPrivileges, Antwerpen
Permanence (au minimum) mensuelle dans les locaux d'Afiliatys	Oui	Oui dans les locaux de l'AIACE
Permanence dans les locaux d'Afiliatys au Luxembourg	Oui, périodiquement et/ou sur demande	Non précisé
Numéro vert Bruxelles	Oui (0800 70 528)	Numéro à Antwerpen, EurPrivileges
Recours	Une commission mixte (médecins/juristes/experts) présidée par Afiliatys sera saisie des réclamations et donnera un avis sur les particuliers qui lui seront soumis	Non précisé

(2) Ces polices concernent le personnel partant à la pension ou y étant déjà.

Tableau comparatif entre les polices CIGNA Eurpriv Santé/ Eurpriv Santé Plus et AFILIATYS/ALLIANZ CARE Hospi Safe/Hospi Safe Plus (1)

	ALLIANZ	CIGNA
Signature	11 décembre 2019	1er juillet 2019
Dénomination	Hospi Safe et Hospi Safe Plus	Eurprivileges et Eurprivileges Plus
Durée	10 ans	5 ans
Fin de contrat	31 décembre 2029	31 décembre 2025
Renouvellement	Appel d'offres	Tacite reconduction
Qui peut s'affilier?	Les membres d'Afiliatys et ceux qui sont maintenant sous un autre régime national ou international de sécurité sociale	Tout affilié au RCAM et ayants droits
Quand peut-on s'affilier?	Jusqu'au jour du départ à la pension	6 mois avant le départ à la pension
Personnes assurées	Couvertes par le RCAM ou qui l'ont été, qu'ils soient actifs ou retraités	Idem
Questionnaire Médical exigé?	Non (sauf 6 mois avant départ à la pension)	Oui (sauf promotion du 1er janvier au 31 mars 2020)
Moratoire?	Oui. 2 ans, pour les nouveaux affiliés assurés pour des pathologies existantes avant l'affiliation	Oui. Pour les nouveaux affiliés. 1 an pour les hospitalisations relatives à une infirmité ou une maladie existante au moment de l'affiliation
PRIMES	En fonction de la tranche d'âge, prime plafonnée à 61 ans	En fonction de la tranche d'âge, prime revue à 67 ans
Maladie/Accident	De 72,33 à 242,99€	De 66,53 à 428,65€
Maladie	De 52,51 à 178,41€	Option non proposée
Hospi Safe Plus ou équivalent	De 525,07 à 1784,13€	De 468,24 à 1756,26€
Indexation annuelle	Eurostat	Eurostat
Révision technique	Après 5 années en fonction des résultats constatés sur l'ensemble des exercices précédents (en accord avec Afiliatys)	Au partir du 1er janvier 2022, le montant des primes peut faire l'objet d'une révision sur base de l'évaluation annuelle des résultats de la gestion
Validité territoriale	Monde entier	Idem
Limite remboursement hors EEE	25.000€ par an et par personne	Idem
Suivi gestion, remboursement, conseils, assistance	Cellule administrative, juridique: 1, Place du Samedi - 1000 Bruxelles	Eurprivileges Antwerpen
Permanence (au minimum) mensuelle dans les locaux d'Afiliatys	Oui	Non précisé
Permanence dans les locaux d'Afiliatys au Luxembourg	Oui, périodiquement et/ou sur demande	Non précisé
Numéro vert Bruxelles	Oui (0800 70 528)	Oui vers Antwerpen
Recours	Une commission mixte (médecins/juristes/experts) présidée par Afiliatys sera saisie des réclamations et donnera un avis sur les particuliers qui lui seront soumis	Non précisé

(1) Ces polices sont destinées au personnel actif ainsi qu'aux futurs pensionnés. La police EURPRIV est développée en partenariat avec l'Union Syndicale Bruxelles, Hospi Safe avec Afiliatys.